



# MAIRIE DE SAINT-PAUL-EN-FORET

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Tenue sous la présidence du Maire, Monsieur MARTEL Nicolas

Du 24 janvier 2019

La séance a été ouverte par Monsieur Nicolas MARTEL, Maire de la Commune de Saint-Paul-en-Forêt, à 19h00.

Etaient présents : MM. ROBBE, BOUHET, ANTONBRANDI, GIORDANO, BIGORGNE, Adjoint  
MM. ADJIMI, BADET, BOULANGER, DA SILVA PEDROSA, DELANGLE, DHOBIE, ROIRON,  
TALLENT, Conseillers

Etaient représentés :

Mme COUCAUD par M. DELANGLE

Etaient absents excusés : M. ROUSTAN, Mmes PIZZORNO, HIRON et TROPLENT,

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

1°) Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme ADJIMI secrétaire de séance

2°) le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2018 adressé aux membres en même temps que la convocation à la présente séance.

---

### 3°) Dégrèvement eau (01/2019)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'impose d'effectuer un dégrèvement sur le rôle eau et assainissement 2018-2 :

- Suivant la loi dite « Warsmaan » du 17 mai 2011 suite à des fuites après compteurs

facture	nom	Montant dégrèvement
2000/2018	VOISIN Lionel	356,86€

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

- d'effectuer le dégrèvement ci-dessus sur le rôle eau et assainissement 2018-2
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 4°) Autorisation ouverture opérations Investissement (02/2019)

Monsieur le Maire expose :

Afin que leur budget respecte le plus possible le principe de sincérité, les collectivités locales, dans leur très grande majorité, ne votent leur budget primitif que lorsque les services de l'Etat leur ont transmis les informations indispensables à la confection de leur budget de fonctionnement (bases d'imposition notamment).

Toute opération nouvelle d'investissement doit donc, en principe attendre que le budget primitif de l'exercice soit voté.

Or, certaines opérations d'investissement doivent être engagées sans attendre cette échéance. L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet de faire face à ce type de situation :

Il dispose en effet :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit :

Crédits ouverts en investissement 2018 - capital dette

soit : 1.163.520 € Euros = 290.880 €

4

Pour l'année 2019 il vous est proposé :

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif pour un montant global maximum de 290.880 € HT
- Opération 168 : Travaux bâtiments pour 25.000 €
- Opération 169 : Acquisition matériel pour 5.000 €
- Opération 174 : Acquisition matériel informatique pour 8.000 €
- 

Soit un montant de 38.000 € sur les 290.880 € possible.

Le Conseil Municipal :

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

- D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sus-énoncées.

\*\*\* Arrivée de Madame TOPLENT à 19h15 \*\*\*

##### 5°) Demande de subvention DETR et DSIL 2019 (03/2019)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose que certains travaux prévus au budget primitif 2019 de la commune peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local.

Les projets qui pourraient être présentés sont les suivants :

1°) Mise en sécurité de la Place du Champs de Foire par installation de rambardes et mains-courantes sur les points dangereux.

2°) Réfection du bloc sanitaire sous le préau du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

1°)

- de valider l'opération de mise en sécurité de la place du Champs de Foire pour un montant prévisionnel de travaux de 30.052 € HT.
- de solliciter au titre de la DETR et de la DSIL 2019 une subvention au taux le plus large possible pour ladite opération

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

FINANCEMENT	%	MONTANT HT
Autofinancement	60%	18.031,12 €
DETR	40%	12.020,80 €
<b>total</b>	<b>100%</b>	<b>30.052,00 €</b>

Et donc de solliciter au titre de la DETR et de la DSIL 2019 une somme de 12.020,80 € pour l'opération n°222 « Aménagement place du Champs de Foire ».

2°)

- De valider l'opération de réfection du bloc sanitaire sous le préau du groupe scolaire pour un montant prévisionnel de travaux de 27.487,90 € HT.
- De solliciter au titre de la DETR et de la DSIL 2019 une subvention au taux le plus large possible pour ladite opération.

FINANCEMENT	%	MONTANT HT
Autofinancement	60%	16.492,74 €
DETR	40%	10.995,16 €
<b>total</b>	<b>100%</b>	<b>27.487,90 €</b>

Et donc de solliciter au titre de la DETR et de la DSIL 2019 une somme de 10.995,16 € pour l'opération n°168 « Travaux bâtiments ».

## 6°) Questions diverses

Les questions et informations diverses suivantes ont été abordées :

- a) Travaux sur les bâtiments communaux
- b) Travaux ONF pour création d'un sentier balisé
- c) Naissance sur la commune
- d) Financement « classe verte »
- e) 2 Réunions en préfecture et sous-préfecture se sont tenues sur la voltige aérienne

- f) Passage du Tour du Haut Var sur la commune le 23/02
- g) Dossier moto cross
- h) Organisation de réunion de quartier :
  - a. Souliès le 09/02 à 11h00
  - b. Bagarry LE 12/02 à 19h00
- i) Prochaine réunion du PLU le 20/02 à 18h30
- j) Rappel de l'agenda de Monsieur le Maire
- k) Le prochain conseil a été fixé au jeudi 28 février à 19h00, il sera précédé d'une intervention du collectif anti linky et d'un représentant d'ENEDIS.

Plus rien étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h05.

Ce compte-rendu sera adressé, par voie dématérialisée, aux Conseillers Municipaux en même temps que la convocation pour le prochain Conseil.

Le Maire,  
  
N. MARTEL